#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 19 novembre 2020

**VIA DOTELEC - S2LOW** 

025-242500361-20201109-D005409I0-DE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

## Séance du 9 novembre 2020

Conseillers communautaires en exercice: 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 38, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45

#### Etaient présents à la CCI :

Audeux: Mme Françoise GALLIOU Besançon: Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY Bonnay: M. Gilles ORY Boussières: Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy: M. Philippe SIMONIN Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Chevroz: M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Cussey-surl'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Francis : M. Emile BOURGEOIS Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Patrick AYACHE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Loïc ALLAIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: Mme Valérie MAILLARD Vieilley: M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Maryse VIPREY

#### Etaient présents en visioconférence :

Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaick CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champoux : M. Romain VIENET, Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Patrick OUDOT représenté par sa suppléante Mme Sandrine BOUTARD Gennes: M. Jean SIMONDON Grandfontaine: M. Henri BERMOND, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons: M. Serge RUTKOWSKI Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : Mme Anne BIHR Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY, Villars Saint-Georges: M. Damien LEGAIN représenté par son suppléant M. Didier TODESCHINI

#### **Etaient absents:**

Amagney: M. Thomas JAVAUX Besançon: M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Thierry PETAMENT, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. B. LOUIS Palise: M. Daniel GAUTHEROT Venise: M. Jean-Claude CONTINI

#### Secrétaire de séance :

M. Michel JASSEY

#### Procurations de vote :

T. JAVAUX à C. MAGNIN-FEYSOT, MJ. BERNABEU à P. SIMONIN, H. ALEM à A. TERZO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à C.DEVESA, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. CAULET, J. CHETTOUH à F. BAEHR, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à JE. LAFARGE, L. GAGLIOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à M. ZEHAF, V. HALLER à N. SOURISSEAU, PC. HENRY à M PIGNARD, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à M. ETEVENARD, L. MULOT à G. BAILLY, T. PETAMENT à L. FAGAUT, F. PRESSE à A. POULIN, JH. ROUX à S. WANLIN, J. SORLIN à S. COUDRY, C. WERTHE à C. VARET, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à C. BARTHELET, F. BAILLY à C. MAIRE, V. DRUGE à F. GALLIOU, M. LEOTARD à E. BOURGEOIS, M. DONEY à JM. CAYUELA, P. OUDOT à JF. MENESTRIER, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à F. LAIDIE, S. RUTKOWSKI à M. FELT, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à F. RACLOT, L. BERNARD à JP. MICHAUD B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, D. GAUTHEROT à G. ORY, JM. BOUSSET à P. AYACHE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC ANSART, A. BIHR à P. ROUTHIER, J. SIMONDON à V. FIETIER, F. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE et D. LEGAIN à D. LHOMME Délibération n°2020/005409

Rapport n°22 - Avenant n° 7 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko

# Avenant n°7 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko

Rapporteur: Marie ZEHAF, Vice-Présidente

Commission: Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Inscription budgétaire									
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « DSP urbaine » BA Transports	Montant des dépenses au budget 2020 :     - 38 597 806 € HT  Montant de l'opération (CE 2017) :     - 2020 : 239 241 € HT     - 2021 : 311 360 € HT     - 2022 : 285 498 € HT     - 2023 : 285 895 € HT     - 2024 : 287 305 € HT								

#### Résumé

Dans le présent avenant n°7 à la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération, il est proposé de :

- Confier une assistance technique complémentaire au Délégataire afin de réaliser une analyse approfondie de l'exploitabilité et de la maintenabilité du système tramway dans le cadre du projet d'extension du parc de rames, faisant ainsi suite à la délibération communautaire du 16 décembre 2019
- Prendre en compte les évolutions de l'offre « Ginko Access » (service PMR)
- Actualiser l'option Vélo suite à la mise en place d'une prestation de géolocalisation
- Mettre à jour l'annexe n°1 relative à la consistance de l'offre
- Intégrer les coûts d'exploitation de l'Open Paiement et les surcoûts du nouveau système d'exploitation de la billettique eBrio+
- Définir les modalités de mise à disposition du Délégataire de canaux radio sur l'infrastructure
   Tetra (radio numérique terrestre) de Grand Besançon Métropole
- Mettre à jour le programme contractuel d'études et d'enquêtes

#### Préambule et objet du présent avenant

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à la convention de délégation de service public signée le 18 décembre 2017, Grand Besançon Métropole, autorité délégante, a confié à KEOLIS Besançon Mobilités la gestion et l'exploitation des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport public GINKO.

Grand Besançon Métropole, par le présent avenant n°7, prévoit de :

- -Confier une assistance technique complémentaire au Délégataire afin de réaliser une analyse approfondie de l'exploitabilité et de la maintenabilité du système tramway dans le cadre du projet d'extension du parc de rames, faisant ainsi suite à la délibération communautaire du 16 décembre 2019
- -Prendre en compte les évolutions de l'offre « Ginko Access » (service PMR) mises en œuvre en 2020
- -Actualiser l'option Vélo suite à la mise en place d'une prestation de géolocalisation
- -Mettre à jour l'annexe n°1 relative à la consistance de l'offre
- -Intégrer les coûts d'exploitation de l'Open Paiement et les surcoûts du nouveau système d'exploitation de la billettique eBrio+
- -Définir les modalités de mise à disposition à Keolis Besançon Mobilités de canaux radio sur l'infrastructure Tetra (radio numérique terrestre) de Grand Besançon Métropole
- -Mettre à jour l'annexe 24 relative au programme contractuel d'études et d'enquêtes et réactualiser le montant du forfait de charges correspondant

# 1/ Analyse approfondie de l'exploitabilité et de la maintenabilité du système tramway dans le cadre du projet d'évolution du parc de rames

#### Contexte

Par avenant n°6, Grand Besançon Métropole a confié au Délégataire une première étude de faisabilité du développement de l'offre tramway visant à renforcer attractivité et capacité du service proposé sur les lignes T1 et T2. Cette étude a permis d'identifier et analyser plusieurs scénarii d'exploitation nécessitant un investissement supplémentaire en matériel roulant.

Cette première étude a abouti à la délibération communautaire du 16 décembre 2019, portant sur « l'optimisation des lignes de tramway : propositions pour faire face à la hausse de fréquentation ».

Par le présent avenant, Grand Besançon Métropole propose de confier au Délégataire une seconde étude, dans le cadre d'une assistance technique complémentaire. Cette prestation a pour objet de :

- -Analyser l'offre du constructeur CAF, fournisseur du matériel roulant actuel
- -Construire plusieurs scénarii possibles de marchés matériel roulant permettant d'atteindre les objectifs d'extension du parc
- -Définir si nécessaire des caractéristiques physiques de la consultation à lancer
- -Analyser les impacts des différents scénarii sur l'exploitation, la maintenance, les infrastructures réseau et dépôt
- -Prendre en compte des dimensions sécuritaires
- -Estimer sur le plan budgétaire les impacts sur les coûts de fonctionnement
- -Réaliser un planning des différentes phases (consultation, livraison et mise en service des nouvelles rames)
- -Rechercher des possibilités de groupement de commandes avec d'autres collectivités

#### Coût de l'assistance technique complémentaire

Cette seconde phase d'analyse nécessite la réalisation d'une étude approfondie que l'Autorité Délégante a confiée à son Délégataire.

Son coût est de 164 147 € (exprimés en € 2017). Il est réparti sur les années 2020 et 2021, en fonction des différentes phases et de l'avancement du projet. Le tableau ci-dessous présente la répartition et l'impact financier global.

Assistance technique complémentaire concernant l'évolution du parc Tramway

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	
Etude externe d'assistance à maitrise d'ouvrage				108 000	28 906				ΙГ
Détachemement ressource maitenance matériel roulant (3 mois)					16 651				
Détachemement ressource courants faibles (2 mois)					10 590				
Impact sur forfait de charges	Base calcul indexatio	0		0 108 000	56 147	0	0	0	

# <u>2/ Intégration des coûts d'exploitation de l'Open Paiement et des surcoûts du nouveau système d'exploitation de la billettique eBrio+</u>

#### Contexte

Par délibération du 16 décembre 2019, Grand Besançon Métropole a décidé la migration du système billettique et le développement de l'Open Paiement.

Ces innovations, dont le déploiement est prévu au 3ème trimestre 2021, permettront aux usagers d'utiliser leur carte bancaire comme titre de transport par simple validation à l'intérieur d'un véhicule. Outre une facilité d'accès aux transports pour les usagers, ce nouvel outil est un levier de lutte contre la fraude supplémentaire.

Au-delà des nouvelles fonctionnalités cette version permettra de garantir la comptabilité des fonctionnalités de la billettique actuelle avec les équipements de nouvelle génération sans changer de système central.

Cette mise à niveau du système billettique engendre une économie importante d'investissement pour la collectivité (pas de nécessité de remplacer l'intégralité du système billettique actuel).

Afin de simplifier la démarche et d'optimiser les coûts, il est proposé que Keolis Besançon Mobilités accompagne l'Autorité Organisatrice sur la mise en exploitation de l'ensemble de cette opération et sa maintenabilité.

#### Coûts de mise en œuvre du projet

La mise en place de la version eBrio+ de la billettique Vix nécessite le détachement d'une ressource projet du Délégataire sur une période de 3 mois. Les projets que devait piloter cette ressource feront l'objet d'une prestation externalisée.

Le coût de cette ressource est de 15 885 € (exprimée en € HT 2017). Elle est répartie de la manière suivante :

-Année 2020 : 7 262 € -Année 2021 : 8 623 €

La mise en place de l'Open Paiement nécessite le recours à une assistance technique complémentaire concernant la partie bancaire et la gestion des flux financiers. L'Autorité Délégante a confié cette mission à son Délégataire.

Le coût de cette prestation technique complémentaire représente 39 915 € (exprimée en € HT 2017) y compris frais de déplacements. Elle est répartie de la manière suivante :

-Année 2020 : 12 876 € -Année 2021 : 27 039 €

Les coûts de maintenance et d'exploitation du système billettique concernent :

- -L'hébergement de l'Open paiement et du nouveau système d'exploitation billettique
- -La maintenance fournisseur du nouveau système d'exploitation billettique
- -Les coûts d'exploitation de l'OpenPaiement et du nouveau système d'exploitation eBrio+

Les coûts de location des 2 plateformes permettant d'héberger l'Open Paiement et le nouveau système d'exploitation billettique eBrio+ sont de 97 571 €/an (exprimé en € HT 2017).

- -Année 2021 : 48 785 € (mise en service en juillet 2021)
- -A partir de 2022 : 97 571 €/an

Les coûts maintenance fournisseur du nouveau système d'exploitation eBrio+ sont en hausse de 11 814 €/an par rapport au contrat de maintenance actuel eBrio (exprimé en € HT 2017).

-Année 2021 : 5 907 € (mise en service en juillet 2021)

-A partir de 2022 : 11 814 €/an

Les coûts d'exploitation liés au déploiement de l'Open-Paiement sont également liés aux transactions billettiques et bancaires, aux coûts de fonctionnement téléphoniques ainsi qu'aux ressources humaines nécessaires au traitement des bases de données.

Les coûts d'exploitation exprimés en € HT 2017 sont les suivants :

-Année 2020 : 24 522 € -Année 2021 : 61 435 € -Année 2022 : 68 093 € -Année 2023 : 68 490 € -Année 2024 : 69 900 €

Synthèse des coûts de mise en place de l'Open Paiement et de la version eBrio+

Mise en place de l'Open Paiement et de la version EBRIO + de la billettique Vix

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Impact sur forfait de charges	Base calcul indexation	0	0	44 660	151 789	177 478	177 875	179 285	731 086

#### 3/ Prise en compte les évolutions de l'offre « Ginko Access » mises en œuvre

#### Contexte

Suite à l'intégration de 15 nouvelles communes à Grand Besançon Métropole au 1er janvier 2017, puis à l'extension du service « Ginko Access » (service à la demande PMR) dans ces communes en septembre 2018, l'offre de transport a dû être augmentée courant 2020 afin de faire face aux besoins de mobilité des nouveaux bénéficiaires. Le nombre d'inscrits et l'élargissement du périmètre d'action entraînaient un manque de disponibilités, notamment aux heures de pointes.

Grace au véhicule supplémentaire, le nouveau service devait répondre exclusivement aux déplacements occasionnels, dans la logique de transporter le plus grand nombre de bénéficiaires. Ce véhicule est également utilisé pour les déplacements réguliers domicile <> travail. Le service est sous-traité et fonctionne du lundi au vendredi, de 6h30 à 10h et de 15h à 18h.

#### Impact financier

La mise en place de ce renfort sur le service « Ginko Access » entraine les évolutions suivantes d'unité d'œuvres à partir de l'année 2020 :

- -Augmentation des km production : + 25 121 km / an
- -Augmentation des heures de production de conduite : + 1508 h / an
- -Augmentation des km commerciaux : +25 121 km / an

L'objectif de recettes n'est pas modifié car ce renfort n'engendre pas d'augmentation du nombre de voyages. Les moyens mis en œuvre permettent de prendre en charge des bénéficiaires résidant dans les communes périurbaines, nécessitant des courses plus longues (temps et km).

Conformément à l'article 40.2 de la convention de délégation de service public, ces évolutions d'unité d'œuvres se traduisent par une augmentation du forfait de charges de 74 909 €/an à partir de l'exercice 2020 (exprimés en € HT 2017).

#### 4/ Mise à jour de l'annexe 1 : consistance de l'offre

Conformément au contrat de Délégation de Service Public, Keolis Besançon Mobilités a mis en place début septembre 2018 un nouveau réseau ayant fait l'objet dans l'avenant n°2 d'une première actualisation de l'annexe 1 (consistance de l'offre).

Suite à une augmentation de l'offre kilométrique sur la Lianes 3 ainsi que sur les lignes 10 et 12 à compter du 2 septembre 2019, augmentation actée dans l'avenant n°6, il est nécessaire d'actualiser l'annexe 1 du contrat de DSP (consistance de l'offre).

L'annexe 1 modifiée est jointe en annexe du présent avenant.

#### 5/ Actualisation de l'option vélo (prestation de géolocalisation)

En mars 2019, Grand Besançon Métropole a activé l'option n°1 « Ginko Vélo » dans le cadre de l'avenant n°4. Après signature de l'avenant n°4, elle a demandé au Délégataire de souscrire une prestation complémentaire de géolocalisation des vélos.

Il est donc proposer d'ajouter le coût de cette prestation dans l'avenant n°7 compte tenu du fait qu'elle n'était pas intégrée dans l'avenant n°4 au moment de la signature.

Le chiffrage des exercices 2020 à 2024 est établi sur la base des éléments suivants :

- -Tranche n°1 de 300 vélos au 1er juillet 2019
- -Tranche n°2 de 184 vélos au 1er juillet 2020
- -Tranche n°3 de 186 vélos au 1er juillet 2021 (prévisionnel afin d'être cohérent avec le parc de 670 vélos défini dans l'avenant n°4)

Les coûts de la prestation (exprimés en € HT 2017) sont les suivants :

-Année 2020 : 19 372 € -Année 2021 : 28 515 € -A partir de 2022 : 33 111 €

Prestation complémentaire vélos

Trestation comprehentance relos								
Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Impact sur forfait de charges	Base calcul indexatio	n		19 372	28515	33 111	33 111	33 111

Total 147 220

# 6/ Modalités de mise à disposition de Keolis Besançon Mobilités de canaux radio sur l'infrastructure Tetra de Grand Besançon Métropole

L'infrastructure radio analogique mise à disposition du Délégataire au premier janvier 2018 était hébergée sur le dépôt de bus de Planoise. Elle était dédiée exclusivement à la gestion du réseau de transport Urbain Ginko.

Cette infrastructure était vieillissante. L'Autorité Organisatrice de la Mobilité a décidé de la remplacer par une infrastructure permettant à la fois d'administrer la gestion du réseau de transport urbain, mais également de répondre aux besoins d'autres services de la collectivité.

De ce fait, Keolis Besançon Mobilités utilise désormais des canaux radio mis à disposition par l'Autorité Délégante sur son infrastructure mutualisée Tetra.

L'annexe 3 du présent avenant définit les obligations de chaque partie ainsi que les modalités et conditions de mise à disposition et d'utilisation.

# 7/ Actualisation du forfait de charge en lien avec l'évolution du programme contractuel d'études et enquêtes

Le délégataire propose une révision du programme d'études et enquêtes figurant à l'annexe 24 du contrat de DSP.

Le programme a été retravaillé pour répondre à un besoin identifié : connaitre de manière plus fine les comportements et attentes des usagers du réseau Ginko et ceux des non usagers. Des enquêtes plus qualitatives et des travaux de co-construction (focus groupe) seront réalisés.

Sur la durée du contrat, cet ajustement du programme d'études et enquêtes fait apparaitre une économie de charge de 7 000 € HT CE 2017 par rapport au programme initial.

Il est convenu entre les parties qu'en contrepartie, une réfaction de forfait de charges de 7 000 € (exprimée en € HT 2017) soit intégrée sur l'exercice 2020.

Le programme d'études et enquêtes révisé, correspondant à l'annexe 24 du contrat de DSP, est disponible en annexe 4 du présent avenant.

#### 8/ Synthèse : évolution du forfait de charges (article 39 du contrat de DSP)

Evolution du forfait de charges dans le cadre du Contrat de Délégation de Service Public sur la période de 01/01/2018 au 31/12/2024 entre la Communautée d'Agglomération du Grand Besançon Métropole et Keolis SA

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Forfait charges initial non lissé	Annexe 25 CEP	37 069 059	35 321 330	35 082 755	36 208 846	35 036 670	35 267 621	34 522 619	248 508 900
Lissage forfait de charge		-1 567 788	179 942	418 517	-707 575	464 601	233 650	978 653	0
Forfait charges lissé (article 39 contrat, annexe 34)	Annexe 25 CEP	35 501 271	35 501 272	35 501 272	35 501 271	35 501 271	35 501 271	35 501 272	248 508 900
Avenant 2									0
Maintenance annuelle matériels billettique pé-riurbains		34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	241 843
Fourniture équipements billettiques véhicules (calcul fin d'exercice)									0
Avenant 3								1	0
Déclenchement option n° 2 "Ginko Voit"			14 307	16 052	15 813	15 574	15 335	7 497	84 578
Avenant 4									0
Déclenchement option n° 1 "Ginko Vélo"			79 583	136 133	187 718	187 718	187 718	187 718	966 587
Avenant 5									0
Déclenchement option n° 8 "Automatisation P+R"			-6 101	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-85 857
Avenant 6									0
Augmentation offre kilométrique lianes 6, lignes 10 et 12			91 020	216 201	216 201	216 201	216 201	216 201	1 172 025
Etude optimisation exploitation Tramway			30 000						30 000
Avenant 7									
Assitance technique complémentaires évolution du parc Tramway				108 000	56 147				164 147
Coût mise en œuvre et exploitaion Open paiement et billettique VIX EBRIO +				44 660	151 789	177 478	177 875	179 285	731 086
Evolution de l'offre Ginko Acces				74 909	74 909	74 909	74 909	74 909	374 545
Actualisation de l'option vélos				19 372	28 515	33 111	33 111	33 111	147 220
Evolution du programme d'études et enquêtes			1	-7 000					-7 000
									0
Forfait de charges + avenants	Base calcul indexation	35 535 820	35 744 630	36 128 197	36 250 961	36 224 859	36 225 017	36 218 590	252 328 074
			т						
Récapitulatif avenant 7				239 941	311 360	285 498	285 895	287 305	1 409 998

#### 9/ Date d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au Délégataire, du visa du contrôle de légalité et ce, jusqu'au terme prévu de la Convention, soit le 31 décembre 2024.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°7 du contrat de délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération,
- autorise la Présidente, ou son représentant, à le signer, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Vice Président suppléant,

Gabriel BAULIEU

1er Vice-President

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 117 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0



## 1. Le descriptif du réseau Ginko mis en place au lundi 31 août 2020

Le réseau Ginko est constitué d'une offre hiérarchisée en fonction des fréquences et de l'amplitude. Le service de transport comprend :

- 2 lignes de tramway (T1 et T2) fonctionnant toute la semaine, en soirée et le dimanche
- 4 lignes à niveau élevé de services (LIANES 3, 4, 5, 6) fonctionnant également tous les jours de la semaine, en soirée et le dimanche
- 1 ligne de boulevards (Ligne 7) reliant les Hauts du Chazal à la zone industrielle de Palente en passant par le campus de La Bouloie
- 5 lignes urbaines à vocation de maillage assurant la desserte des autres quartiers du cœur d'agglomération (lignes 8 à 12)
- 5 lignes complémentaires comprenant des horaires sur réservation (lignes 20, 21, 22, 23, 24)
- Des services spécifiques sur réservation : Ginko Gare, Ginko Hôpital et Ginko Cliniques
- Un service de transport pour les personnes à mobilité réduite « Ginko Access » étendu à l'ensemble des communes de l'agglomération
- 11 « Diabolo », services de transport pour compléter la desserte des établissements scolaires (Diabolo D1 à D11)
- 2 services saisonniers assurant la desserte de la Citadelle de mars à novembre (Ginko Citadelle) et de de la piscine de Chalezeule en été (Ginko Piscine)

# 2. Description des services

# **Ligne T1 : Hauts du Chazal – Chalezeule**

## 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne de Tramway (semaine + samedi + soirée + dimanche)
- Plan ·



#### 2. Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année

					Période Sco	laire				
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là M	Nb courses JàV	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là M	Amplitude J à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC / HF 12' /12' / 30'	HP / HC / HF 20' /15' / 30'	HP / HC / HF 40' / 20' / 30'	164	170	128	82	4h38-0h16	4h38-1h39		5h30-0h016
Période Petites Vacances Scolaires										
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là M	Nb courses J à V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là M	Amplitude J à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC / HF 12' /12' / 30'	HP / HC / HF 20' /15' / 30'	HP / HC / HF 40' / 20' / 30'	158	164	128	82	4h38-0h16	4h38-	-1h39	5h30-0h016
					Période E	té				
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là M	Nb courses J à V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là M	Amplitude J à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC / HF 15' /15' / 30'	HP / HC / HF 20' /15' / 30'	HP / HC / HF 40' / 20' / 30'	128	134	128	82	4h38-0h16	4h38-	-1h39	5h30-0h016

Arrêts	Etablissements scolaires
Epoisses	Collège Diderot
Micropolis	Lycée V.Hugo, Lycée T. Bernard
Brulard	Collège Ste Ursule
Chamars	Collège V.Hugo, Lycée Pasteur
Battant	Lycée Condé
République	Collège Lumière
Fontaine Argent	Lycée St Paul, Collège et Lycée St Joseph
Orchamps	Lycée Pergaud

#### 4. Correspondances avec les autres lignes

	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6	Ligne 7
Ligne T1	Tronc commun de Hauts du Chazal à Parc Micaud	Pôle République	lle de France, Pôle Chamars, Pôle République, Pôle Orchamps	Pôle République, Brûlefoin	Pôle Chamars, Pôle République, Pôle Orchamps	UFR Médecine Pharma, Micropolis, Pôle Orchamps
	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne T1	Battant	Pôle Chamars, Polygone	CHRU Minjoz, Pôle Chamars	Pôle Orchamps, Pôle République	Pôle République	

## **Ligne T2 Hauts du Chazal – Gare Viotte**

#### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Ligne de Tramway (semaine + samedi + soirée + dimanche)

#### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

	Période Scolaire										
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là M	Nb courses J à V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là M	Amplitude J à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche	
HP / HC / HF 12' /12' / 30'	HP / HC / HF 20' /15' / 30'	HP / HC / HF 40' / 20' / 30'	172	178	132	80	4h50-23h45	4h50-	01h14	5h50-23h45	
	Période Petites Vacances Scolaires										
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là M	Nb courses J à V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là M	Amplitude J à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche	
HP / HC / HF 12' /12' / 30'	HP / HC / HF 20' /15' / 30'	HP / HC / HF 40' / 20' / 30'	162	168	132	80	4h50-23h45	4h50-	01h14	5h50-23h45	
					Période Eté						
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là M	Nb courses J à V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là M	Amplitude J à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche	
HP / HC / HF 15' /15' / 30'	HP / HC / HF 20' /15' / 30'	HP / HC / HF 40' / 20' / 30'	130	136	132	80	4h50-23h45	4h50-	01h14	5h50-23h45	

#### 3. Etablissements scolaires desservis

Arrêts	Etablissements scolaires
Epoisses	Collège Diderot
Micropolis	Lycée V.Hugo, Lycée T. Bernard
Brulard	Collège Ste Ursule
Chamars	Collège V.Hugo, Lycée Pasteur
Battant	Lycée Condé
République	Collège Lumière

	Ligne T1	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6	Ligne 7
Ligne T2	Tronc commun de Hauts du Chazal à Parc Micaud	Gare Viotte, Pôle République	lle de France, Pôle Chamars, Pôle République, Flore	Gare Viotte, Pole	Pôle Chamars, Pôle République, Flore	UFR Médecine Pharma, Micropolis
	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne T2	Gare Viotte, Battant	Pôle Chamars, Polygone	CHRU Minjoz, Pôle Chamars	Flore, Pôle République	Flore, Pôle République	

# LIANES 3 : Pôle Temis – Centre-Ville (8 Septembre)

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne A Niveau Elevé de Service TCSP (semaine + samedi + soirée + dimanche)
- Plan



#### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

				Période Sco	olaire et Unive	rsitaire					
Intervalle Là V	Intervalle	Intervalle	Nb courses Là	Nb courses J à	Nb courses	Nb courses	Amplitude Là	Amplitude J à V	Amplitude	Amplitude	
intervalle La v	Samedi	Dimanche	М	V	Samedi	Dimanche	M	Ampiitude J a v	Samedi	Dimanche	
HP / HC / HF	HP / HC / HF	HP / HC / HF	221	227	127	59	5h24-23h37	5h24-00h56	5h24-00h56	6h48-23h25	
5' à 8' /10' / 30'	15' /20' / 30'	30' /45' / 45'	221	221	127	39	31124-231137	31124-001130	31124-001130	01140-231123	
	Période Petites Vacances										
Intervalle Là V	Intervalle	Intervalle	Nb courses Là	Nb courses J à	Nb courses	Nb courses	Amplitude Là	Amplitude J à V	Amplitude	Amplitude	
intervalle La v	Samedi	Dimanche	М	V	Samedi	Dimanche	M	Ampiitude J a v	Samedi	Dimanche	
HP / HC / HF	HP / HC / HF	HP / HC / HF	166	171	127	59	5h24-23h35	5h24-00h56	5h24-00h56	6h48-23h25	
10' /10' / 30'	15' /20' / 30'	30' /45' / 45'	100	1/1	127	39	31124-231133	31124-001130	31124-001130	01146-231123	
					Période Eté						
Intervalle Là V	Intervalle	Intervalle	Nb courses Là	Nb courses J à	Nb courses	Nb courses	Amplitude Là	Amplitude J à V	Amplitude	Amplitude	
intervalle La v	Samedi	Dimanche	М	V	Samedi	Dimanche	M	Amplitude J a v	Samedi	Dimanche	
HP / HC / HF	HP / HC / HF	HP / HC / HF	129	134	98	59	5h24-23h35	5h24-00h51	5h24-00h51	6h48-23h25	
20' /20' / 30'	20' /30' / 30'	30' /45' / 45'	129	134	98	39	31124-231135	31124-001151	31124-001151	01140-231125	

#### 3. Etablissements scolaires desservis

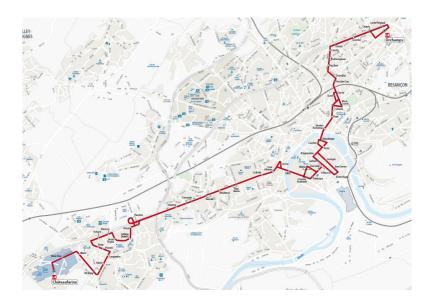
Arrêts	Etablissements scolaires
Temis	Lycée C. N. Ledoux
République	Collège Lumière

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6	Ligne 7
Ligne 3+	Pôle République	Gare Viotte, Pôle République	Hyper-centre, Pôle République	De gare Viotte au pôle République	Pôle Temis, Leclerc, Hyper-centre, Pôle République	De Crous universitaire au Pôle Temis
	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne 3+	Gare Viotte	Leclerc	Voirin, Gibelotte	Pôle République	Pôle République	

# LIANES 4 : Châteaufarine – Pôle Orchamps

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne A Niveau Elevé de Service (semaine + samedi + soirée + dimanche)
- Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

				Période S	colaire					
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle	Nb courses Là	Nb courses J à	Nb courses	Nb courses	Amplitude L	Amplitude J	Amplitude	Amplitude
ilitervalle La v	intervalle sameur	Dimanche	M	V	Samedi	Dimanche	à M	àV	Samedi	Dimanche
HP / HC / HF	HP/HC/HF	HP / HC / HF	188	104	152	64	5h31-23h20	5h31-	00bF1	6h46-23h20
8' /10' / 30'	10' /15' / 30'	30' /30' / 45'	100	194	152	04	51131-231120	21121-	001151	01140-231120
			Péri	ode Petites Vac	ances Scolaire	S				
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle	Nb courses Là	Nb courses J à	Nb courses	Nb courses	Amplitude L	Amplitude J	Amplitude	Amplitude
intervalle La v	intervalle Samedi	Dimanche	M	V	Samedi	Dimanche	à M	àν	Samedi	Dimanche
HP / HC / HF	HP/HC/HF	HP / HC / HF	162	168	152	64	5h31-23h20	5h31-	00hE1	6h46-23h20
10' /10' / 30'	10' /15' / 30'	30' /30' / 45'	102	100	152	04	31131-231120	31131-	001131	01140-231120
				Période	Eté					
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle	Nb courses Là	Nb courses J à	Nb courses	Nb courses	Amplitude L	Amplitude J	Amplitude	Amplitude
intervalle La v	intervalle Sameui	Dimanche	M	V	Samedi	Dimanche	à M	àV	Samedi	Dimanche
HP / HC / HF	HP/HC/HF	HP / HC / HF	110	124	112	64	5h31-23h27	5h31-	00640	6h46-23h20
16' /20' / 30'	15' /20' / 30'	30' /30' / 45'	118	124	112	04	31131-23N27	2U31-	UU1149	01140-23N2U

#### 3. Etablissements scolaires desservis

Arrêts	Etablissements scolaires
Pavie	Collège Voltaire
Artois	Collège Diderot
Janvier	Lycée Condé
Chamars	Collège V.Hugo, Lycée Pasteur
République	Collège Lumière
Orchamps	Lycée Pergaud

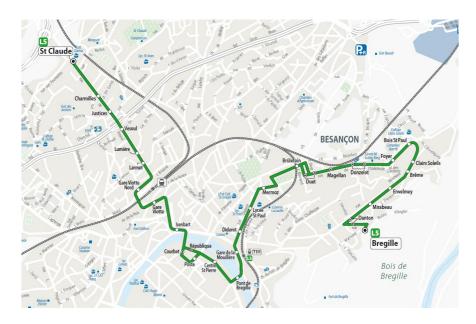
	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 5	LIANES 6	Ligne 7
Ligne 4	Ile de France, Pôle Chamars, Pôle République, Pôle Orchamps	lle de France, Pôle Chamars, Pôle République, Flore	Hyper-centre, Pôle République	7 Pole Renublique		De Pavie à Languedoc, de 4 Vents au pôle Orchamps
	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne 4	Du Pôle Chamars à Janvier		Pôle Chamars, Hyper- centre	Pôle Orchamps, de Marie-Louise au pôle République	De Liberté au pôle République	

## LIANES 5 : Saint Claude - Bregille

#### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Ligne A Niveau Elevé de Service (semaine + samedi + soirée + dimanche)

#### • Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

				Pério	de Scolaire					
Intervalle LàV	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses LàM	Nb courses JàV	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude LàM	Amplitude JàV	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC / HF 10' /15' / 30'	HP / HC / HF 15' /20' / 30'	HP / HC / HF 30' /45' / 30'	146	152	124	60	5h30-23h23	5h30-0h53	5h30-0h52	7h00-23h23
				Période Petites	Vacances Scol	aires				
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses LàM	Nb courses JàV	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude LàM	Amplitude JàV	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC / HF 10' /15' / 30'	HP / HC / HF 15' /15' / 30'	HP / HC / HF 30' /45' / 30'	136	142	124	60	5h30-23h23	5h30-0h53	5h30-0h52	7h00-23h23
				Pér	iode Eté					
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses LàM	Nb courses JàV	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude LàM	Amplitude JàV	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC / HF 20' /20' / 30'	HP / HC / HF 20' /20' / 30'	HP / HC / HF 30' /45' / 30'	96	102	98	60	5h30-23h31	5h30-1h01	5h30-1h01	7h00-23h23

#### 3. Etablissements scolaires desservis

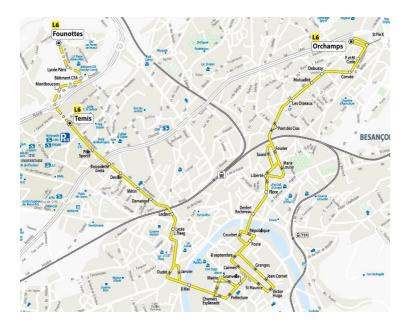
Arrêts	Etablissements scolaires
Founottes	Lycée P. A. Pâris, CFA Vauban, CFA Travaux Publics
St Claude	Collège Camus
Lumière	Lycée Monjoux, collège Stendhal
République	Collège Lumière
Lycée St Paul	Lycée St Paul, lycée et collège St Joseph
Bois St Paul	Collège Clairs Soleils

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 6	Ligne 7
Ligne 5	Pôle République, Brûlefoin	Gare Viotte, Pôle République	De gare Viotte au pôle République	Pôle République	Pôle République	-
	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne 5	Midol, gare Viotte	-	Du Pôle république à la Cité des Arts	Du Pôle république à la Cité des Arts	St Claude, du pôle République à la Cité des Arts	

# **LIANES 6 : Founottes/Pôle Temis – Pôle Orchamps**

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne A Niveau Elevé de Service (semaine + samedi + soirée + dimanche)
- Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

	Période Scolaire									
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses LàM	Nb courses JàV	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude LàM	Amplitude JàV	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC / HF 10' /12' / 30'	HP / HC / HF 10' /15' / 30'	HP / HC / HF 30' /45' / 30'	159	163	122	58	5h35-23h22	5h30-0h52	5h30-0h51	7h15-23h22
	Période Petites Vacances Scolaires									
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses LàM	Nb courses JàV	Nb courses Samedi	Nb courses	Amplitude LàM	Amplitude JàV	Amplitude	Amplitude
HP / HC / HF 10' /13' / 30'	HP / HC / HF 10' /15' / 30'	HP / HC / HF 30' /45' / 30'	143	149	124	58	5h35-23h22	5h30-0h52	5h30-0h51	7h15-23h22
	Période Eté									
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses LàM	Nb courses JàV	Nb courses Samedi	Nb courses	Amplitude LàM	Amplitude JàV	Amplitude	Amplitude
HP / HC / HF 20' /20' / 30'	HP / HC / HF 20' /30' / 30'	HP / HC / HF 30' /45' / 45'	94	100	94	58	5h35-23h28	5h30-1h05	5h30-1h05	7h15-23h22

LIANES 6	Founottes - Pôle Temis

				Perio	de Scolaire					
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses LàM	Nb courses JàV	Nb courses Samedi	Nb courses	Amplitude LàM	Amplitude JàV	Amplitude	Amplitude
HP / HC / HF	-	-					7h36-8h59 12h04	7h36-8h59 12h04		
			58	58	-	-	-13h31 16h30-	-13h31 16h30-	-	-
10' /15' / 30'							18h38	18h38		

### 3. Etablissements scolaires desservis

Arrêts	Etablissements scolaires					
Temis	Lycée C. N. Ledoux					
Janvier	Lycée Condé, Lycée J. Haag					
Chamars	Collège Victor Hugo, Lycée Pasteur					
Poste	Collège Lumière					
Orchamps	Lycée Pergaud					

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	Ligne 7
Ligne 6	Pôle Chamars, Pôle République, Pôle Orchamps	Pôle Chamars, Pôle République, Flore	Leclerc, l'hyper-centre, Pôle République, Pôle Temis	De Janvier à Pont des Cras par l'hyper-centre, Pôle Orchamps	Pôle République	Pôle Temis, pôle Sportif, pôle Orchamps
	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne 6	-	De Siffert/Leclerc au Pôle Chamars	De Leclerc au Pôle République	Pôle Orchamps, de Marie-Louise au pôle République	De Liberté au pôle République	

## Ligne 7 : Hauts du Chazal – Palente Espace Industriel

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne urbaine (semaine et samedi)
- Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

			Période	Scolaire et Unive	ersitaire			
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 8' /15'/30'	HP / HC 20' /30'	-	150	80	-	5h32-21h00	5h38-21h00	-
	Période Petites Vacances Scolaires							
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 16' /16'	HP / HC 20' /30'	-	128	80	-	5h32-21h00	5h38-21h00	-
				Période Eté				
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 22' /30'	HP / HC 30' /30'	-	82	60	-	5h32-21h00	5h38-21h00	-

### 3. <u>Etablissements scolaires desservis</u>

Arrêts	Etablissements scolaires
Pavie	Collège Voltaire
Micropolis	Lycée V. Hugo
Temis	Lycée C. N. Ledoux
Notre Dame	Collège Notre Dame
Orchamps	Lycée Pergaud
Collège Proudhon	Collège Proudhon

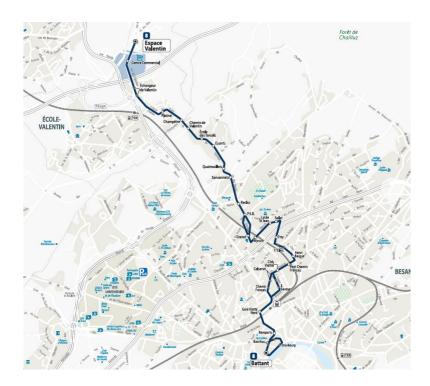
	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 7	UFR Médecine Pharma, Micropolis, Pôle Orchamps	UFR Médecine Pharma, Micropolis	De Crous universitaire au Pôle Temis	De Pavie à Languedoc, de 4 Vents au pôle Orchamps	ı	Pôle Temis, pôle Sportif, pôle Orchamps
	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne 7	Seiler/Blum	De Papin à Sécurité Sociale, Intermarché, Notre Dame	Lavoisier	4 Vents, Collège Proudhon, Pôle Orchamps	-	

# **Ligne 8 : Espace Valentin – Centre-Ville (Battant)**

#### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Ligne urbaine (semaine et samedi)

#### Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

	Période Scolaire								
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche	
HP / HC / HF 15' /20' / 45'	HP / HC / HF 15' /20' /45'	-	106	93	-	6h00-23h11	6h00-23h11	-	
	Période Petites Vacances Scolaires								
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L à V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche	
HP / HC / HF 15' /20' / 45'	HP / HC / HF 15' /20' /45'	-	102	93	-	6h00-23h11	6h00-23h11	-	
				Période Eté					
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L à V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche	
HP / HC / HF 30' /30'/45'	HP / HC / HF 30' /30'/45'	-	64	64	-	6h00-23h11	6h00-23h11	-	

#### 3. Etablissements scolaires desservis

Arrêts	Etablissements scolaires
Violet	Lycée St Jean

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 8	Battant	Gare Viotte, Battant	Gare Viotte	-	Midol, gare Viotte	-
	Ligne 7	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne 8	Seiler/Blum	-	Gare Viotte	-	Reclus, F. Clerc, Henri Baigue	

# Ligne 9 : Tilleroyes – Velotte

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne urbaine (semaine et samedi)
- Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

			Р	ériode Scolair	е			
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 15' /20'	HP / HC 20' /30'	-	95	69	-	5h50-20h05	5h50-20h05	-
	Période Petites Vacances Scolaires							
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 20' /20'	HP / HC 20' /40'	-	84	69	-	5h50-20h05	5h50-20h05	-
				Période Eté				
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 30'	HP / HC 35'	-	58	49	-	5h50-20h05	5h50-20h05	-

### 3. Etablissements scolaires desservis

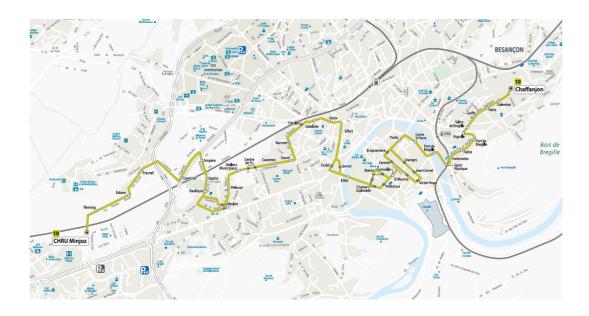
Arrêts	Etablissements scolaires
Notre-Dame	Collège Notre-Dame
Janvier	Lycée Condé, Lycée J. Haag
Chamars	Collège Voltaire, Lycée Pasteur

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 9	Pôle Chamars, Polygone	Pôle Chamars, Polygone	Leclerc	Du Pôle Chamars à Janvier	-	De Siffert/Leclerc au Pôle Chamars
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne 9	De Papin à Sécurité Sociale, Intermarché, Notre Dame	-	Leclerc	-	-	

# **Ligne 10 : CHRU Minjoz – Chaffanjon**

## 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne urbaine (semaine et samedi)
- Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

				Période Scolaire				
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 20' /20'	HP / HC 20' /30'	-	84	68	-	5h42-19h58	5h44-19h58	-
	Période Petites Vacances Scolaires							
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 30' /30'	HP / HC 20' /30'	-	58	68	-	5h42-19h58	5h44-19h58	-
				Période Eté				
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses Là V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 30' /45'	HP / HC 30' /40'	-	46	50	-	5h42-19h58	5h44-19h58	-

#### 3. Etablissements scolaires desservis

Arrêts	Etablissements scolaires
Poste	Collège Lumière

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 10	CHRU Minjoz, Pôle République	CHRU Minjoz, Gare Viotte, Pôle République	De Voirin au pôle République	Pôle République	De gare Viotte à la Cité des Arts	Leclerc, Pôle République
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 11	Ligne 12	
Ligne 10	Lavoisier	Gare Viotte	Leclerc	De pôle République à la Cité des Arts	Pôle République	

## **Ligne 11 : Combe Saragosse – Rivotte**

### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne principale (semaine et samedi)
- Plan



### 2. Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année

	Période Scolaire							
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC	HP / HC	-	67	54	_	6h41-19h47	6h41-19h47	-
20' /30'	30'		07	34		01141 151147	01141 151147	
	Période Petites Vacances Scolaires							
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC / HF	HP / HC	-	65	54	_	6h41-19h47	6h41-19h47	_
20' /30'	30'		03	54		01141-131147	01141-131147	_
	Période Eté							
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC / HF	HP / HC	-	48	49	_	6h41-19h47	6h41-19h47	
30' /40'	30' /40'		40	49	-	01141-131147	01141-131147	-

#### 3. Etablissements scolaires desservis

Arrêts	Etablissements scolaires
Collège Proudhon	Collège Proudhon
Pôle Orchamps	Lycée Pergaud
Poste	Collège Lumière

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 11	Pôle Orchamps, Pôle République	Flore, Pôle République	Pôle République	4 Vents, Pôle Orchamps, de Marie- Louise au pôle République	Du Pôle république à la Cité des Arts	Pôle Orchamps, de Marie- Louise au pôle République
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 12	
Ligne 11	4 Vents, Collège Proudhon, Pôle Orchamps	-	-	De pôle République à la Cité des Arts	De Vallon du Jour à Espérance, de Liberté à Cité des Arts	

## Ligne 12 : Pôle Temis - Près de Vaux

## 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne principale (semaine et samedi)
- Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

	Période Scolaire							
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC	HP / HC	-	43	36	_	6h20- 19h10	6h20- 19h10	_
30' /45'	45' /45'		43	30	_	01120 131110	01120 151110	
	Période Petites Vacances Scolaires							
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC	HP / HC	-	36	36	_	6h20- 19h10	6h20- 19h10	_
45' /45'	45' /45'		30	30	_	01120- 191110	01120- 191110	_
				Période Et	é			
Intervalle L à V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC	HP / HC	-	36	36	_	6h20- 19h10	6h20- 19h10	
45' /45'	45' /45'		30	30	_	01120- 191110	01120- 191110	-

#### 3. Etablissements scolaires desservis

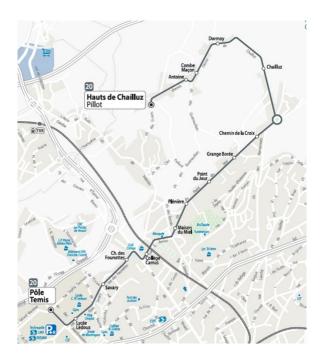
Arrêts	Etablissements scolaires
St Claude	Collège Camus
P.S.B.	Lycée St Jean
Poste	Collège Lumière

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 12	Pôle République	Flore, Pôle République	Pôle République	De Liberté au pôle République	St Claude, du pôle République à la Cité des Arts	De Liberté au pôle République
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	
Ligne 12	-	Reclus, F. Clerc, Henri Baigue	-	Pôle République, Cité des Arts	De Vallon du Jour à Espérance, de Liberté à Cité des Arts	

## **Ligne 20 : Hauts de Chailluz – Pôle Temis**

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne complémentaire (semaine et samedi)
- Plan



#### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

			Période So	olaire					
Nombre de course L-V (régulier)	Nb courses Samedi (régulier)	Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche		
4	-	4	8	-	7h28-18h24	7h28-18h24	-		
Période Petites Vacances Scolaires									
Nombre de course L-V (régulier)	Nb courses Samedi (régulier)	Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude Là V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche		
-	-	8	8	-	7h28-18h24	7h28-18h24	-		
	Période Eté								
Nombre de course	Nb courses	Nombre de	Nb courses	Nb courses	Amplitude Là V	Amplitude	Amplitude		
_	-	8	8	-	7h28-18h24	7h28-18h24	-		

#### 3. Etablissements scolaires desservis

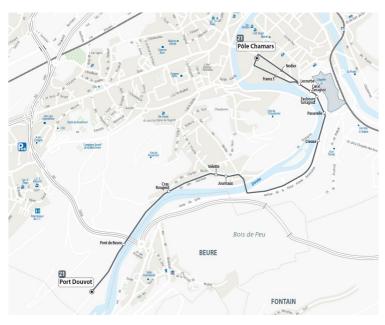
Arrêts	Etablissements scolaires
Collège Camus	Collège Camus
Lycée Ledoux	Lycée Ledoux

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 20	-	-	Pôle Temis	-	St Claude	Pôle Temis
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12
Ligne 20	Pôle Temis		-	-		De Collège Camus à Pôle Temis

# **Ligne 21 : Port Douvot – Pôle Chamars**

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne complémentaire (semaine et samedi)
- Plan



### 2. Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année

			Période	Scolaire				
Nombre de course L-V (régulier)	Nb courses Samedi (régulier)	Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche	
7	-	5	12	-	7h10-18h15	7h10-18h15	-	
	Période Petites Vacances Scolaires							
Nombre de course L-V (régulier)	Nb courses Samedi (régulier)	Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche	
-	-	10	10	-	7h10-18h15	7h10-18h15	-	
			Pério	de Eté				
Nombre de course L-V (régulier)	Nb courses Samedi (régulier)	Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche	
-	-	10	10	-	7h10-18h15	7h10-18h15	-	

#### 3. Etablissements scolaires desservis

Arrêts	Etablissements scolaires
Chamars	Lycée Pasteur, collège V. Hugo

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 21	Pôle Chamars	Pôle Chamars		Pôle Chamars	-	Pôle Chamars
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12
			Pôle			

## **Ligne 22 : CHRU Minjoz – Avanne Mairie**

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne complémentaire (semaine et samedi)
- Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

			Période Scolaire				
Nombre de course L-V (régulier)	Nb courses Samedi (régulier)	Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
25*	-	16	28		5h50 - 19h50	5h50 - 19h30	-
	Période Petites Vacances Scolaires						
Nombre de course L-V (régulier)	Nb courses Samedi (régulier)	Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
25*	-	16	28	-	5h50 - 19h50	5h50 - 19h30	-
	Période Eté						
Nombre de course L-V (régulier)	Nb courses Samedi (régulier)	Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
14	-	27	28	-	5h50 - 19h50	5h50 - 19h30	-
* convicos	-41!						

SCIVICES TEGULETS					
7h-9h	30'				
12h - 14h	30'				
16h30 - 18h30	30'				

### 3. Etablissements scolaires desservis

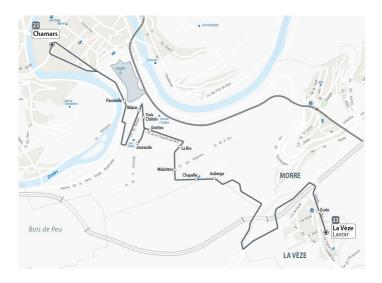
Arrêts	Etablissements scolaires
Pavie	Collège Voltaire

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 22	CHRU Minjoz	CHRU Minjoz	-	De De-Vigny à Piémont	-	-
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12
Ligne 22	De Pavie à Languedoc	-	-	CHRU Minjoz	-	-

# **Ligne 23 : La Vèze - Pôle Chamars**

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne complémentaire (semaine et samedi)
- Plan



#### 2. Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année

	Période Scolaire						
Nombre de course L-V (régulier)		Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
5 (6 le mercredi)	-	3	6	-	7h-18h35	7h-18h35	-
	Période Petites Vacances Scolaires						
Nombre de course L-V (régulier)		Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
-	-	6	6	-	7h-18h35	7h-18h35	-
	Période Eté						
Nombre de course L-V (régulier)		Nombre de course L-V (sur demande)	Nb courses Samedi (sur demande)	Nb courses Dimanche	Amplitude L à V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
-	-	6	6	-	7h-18h35	7h-18h35	-

#### 3. Etablissements scolaires desservis

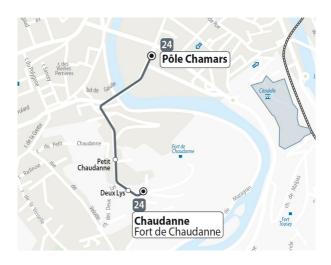
Arrêts	Etablissements scolaires	
Chamars	Collège V. Hugo, Lycée Pasteur	

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 23	Pôle Chamars	Pôle Chamars	-	Pôle Chamars	-	Pôle Chamars
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12
Ligne 23	-	-	Pôle Chamars	Pôle Chamars	-	-

# **Ligne 24 : Chaudanne - Pôle Chamars**

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne complémentaire (semaine et samedi)
- Plan



### 2. <u>Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année</u>

Période Scolaire							
Nombre de course L-V	Nb courses Samedi		Nb courses Samedi (sur	Nb courses	Amplitude L à V	Amplitude	Amplitude
(régulier)	(régulier)	(sur demande)	demande)	Dimanche	/impireduc 2 d v	Samedi	Dimanche
2	-	6	8	-	7h36-18h35	-	-
	Période Petites Vacances Scolaires						
Nombre de course L-V	Nb courses Samedi	Nombre de course L-V	Nb courses Samedi (sur	Nb courses	Amplitude L à V	Amplitude	Amplitude
(régulier)	(régulier)	(sur demande)	demande)	Dimanche	Amplitude La v	Samedi	Dimanche
-	-	7	7	-	7h36-18h35	-	-
	Période Eté						
Nombre de course L-V	Nb courses Samedi	Nombre de course L-V	Nb courses Samedi (sur	Nb courses	Amplitude L à V	Amplitude	Amplitude
(régulier)	(régulier)	(sur demande)	demande)	Dimanche	Ampiitude La V	Samedi	Dimanche
-	-	7	7	-	7h36-18h35	-	-

#### 3. Etablissements scolaires desservis

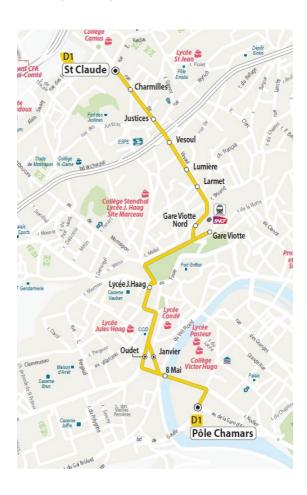
Arrêts	Etablissements scolaires		
Chamars	Collège V. Hugo, Lycée Pasteur		

	Ligne T1	Ligne T2	LIANES 3	LIANES 4	LIANES 5	LIANES 6
Ligne 24	Pôle Chamars, Polygone	Pôle Chamars, Polygone	-	Pôle Chamars	-	Pôle Chamars
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12

## **Diabolo D1 : St Claude <> Pôle Chamars**

## 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)
- Plan



### Nombre de courses - Amplitude

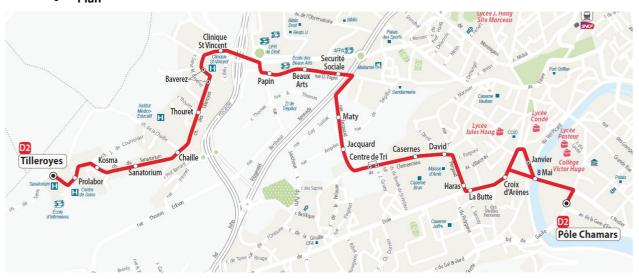
Période Scolaire					
Nb courses L, M, J, V	Nb courses Mercredi	Nb courses Samedi			
1	1	0			

Arrêts	Etablissements scolaires	
Lycée J.Hagg	Lycée Jules Haag	
Oudet	Lycée Condé	
Chamars	Lycée Pasteur	

# **Diabolo D2 : Tilleroyes <> Pôle Chamars**

## 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)
- Plan



### 2. Nombre de courses - Amplitude

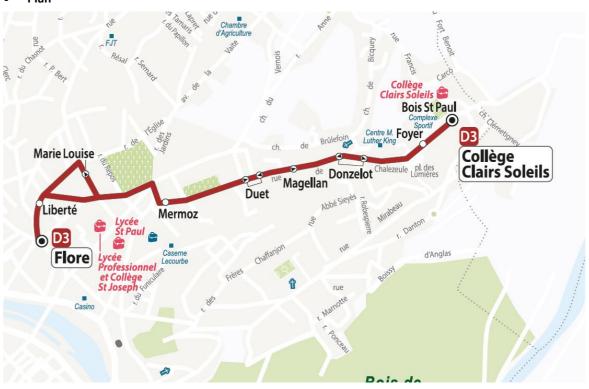
Période Scolaire		
Nb courses L, M, J, Nb courses Mercredi Vendredi		
3	3	4

Arrêts	Etablissements scolaires
Huit Mai / Chamars	Collège V.Hugo / Lycée Pasteur

## Diabolo D3 Flore <> Clairs Soleils

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)
- Plan



#### 2. Nombre de courses - Amplitude

Période Scolaire			
Nb courses L, M, J, V Nb courses Mercredi Nb courses Samedi			
3	2	0	

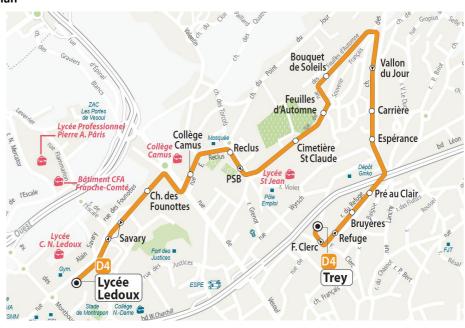
Arrêts	Etablissements scolaires
Bois St Paul	Collège Clairs Soleils

# Diabolo D4 :Trey <> Lycée Ledoux

#### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)

Dlan



#### 2. Nombre de courses - Amplitude

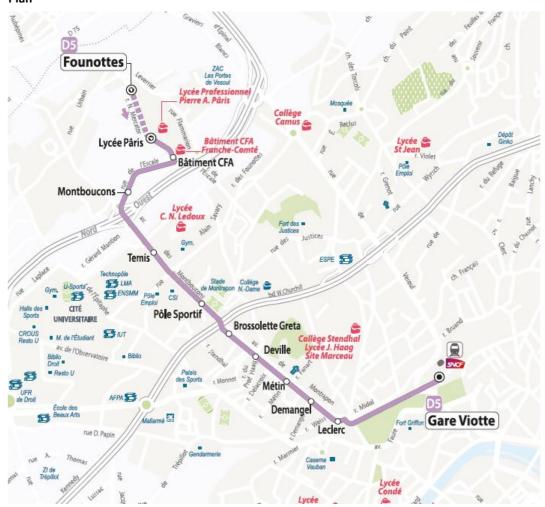
Période Scolaire			
Nb courses L, M, J, V Nb courses Mercredi Nb courses Samedi			
3	2	0	

Arrêts	Etablissements scolaires
Collège Camus	Collège Camus
Temis	Lycée C. N. Ledoux

## **Diabolo D5 Gare Viotte <> Founottes**

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)
- Plan



#### 2. Nombre de courses - Amplitude

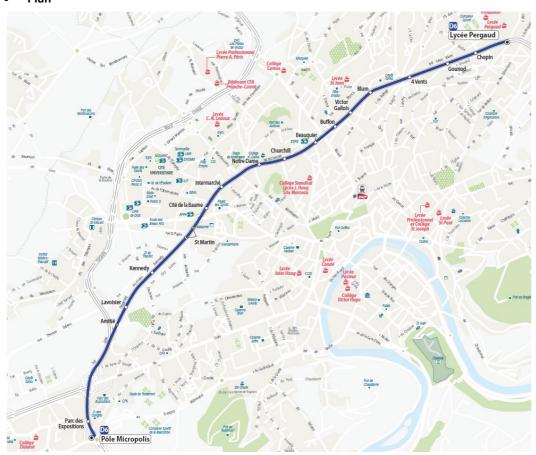
Période Scolaire			
Nb courses L, M, J, V Nb courses Mercredi Nb courses Samedi			
2 (3 le vendredi) 2 0			

Arrêts	Etablissements scolaires	
Lycée Ledoux	Lycée C.N. Ledoux	
Lycée Pâris	Lycée P. A. Pâris, CFA Bâtiment Bourgogne Franche-Comté	

# Diabolo D6 Pôle Micropolis <> Lycée Pergaud

### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)
- Dlan



#### 2. Nombre de courses - Amplitude

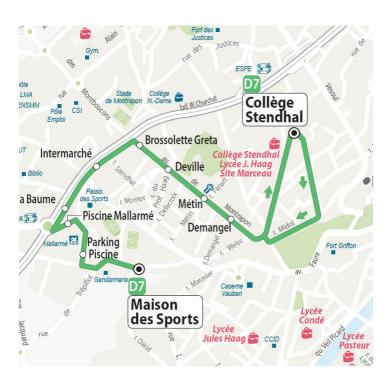
Période Scolaire			
Nb courses L, M, J, V Nb courses Mercredi Nb courses Samedi			
2	2	0	

Arrêts	Etablissements scolaires	
Lycée Pergaud	Lycée Pergaud	

## Diabolo D7 Maison des Sports <> Collège Stendhal

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)
- Plan



#### 2. Nombre de courses - Amplitude

Période Scolaire			
Nb courses L, M, J, V Nb courses Mercredi Nb courses Samedi			
4	2	0	

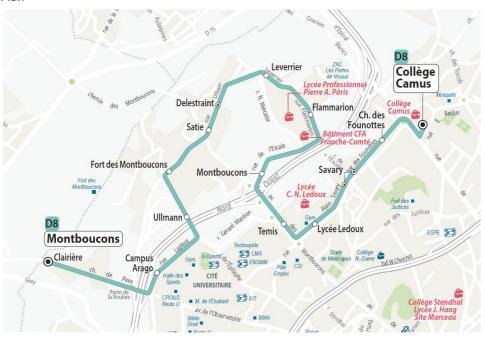
Arrêts	Etablissements scolaires	
Cité Montjoux	Lycée Montjoux, Collège Stendhal	

## Diabolo D8 Montboucons <> Collège Camus

#### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)

• Plan



#### 2. Nombre de courses - Amplitude

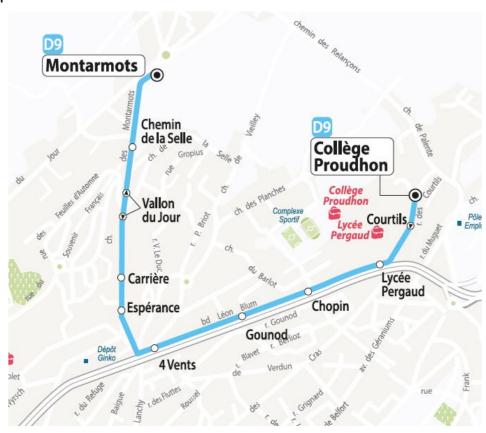
Période Scolaire		
Nb courses L, M, J, V	Nb courses Mercredi	Nb courses Samedi
3	2	0

Arrêts	Etablissements scolaires
Collège Camus	Collège Camus
Temis	Lycée C. N. Ledoux
Flammarion	Lycée P. A. Pâris, CFA Vauban, CFA Travaux-Publics

# Diabolo D9 : Montarmots <> Collège Proudhon

## 1. <u>Descriptif de la ligne</u>

- Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)
- Plan



#### 2. Nombre de courses - Amplitude

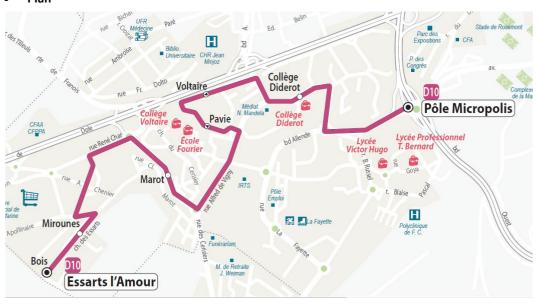
Période Scolaire		
Nb courses L, M, J, V	Nb courses Mercredi	Nb courses Samedi
2	2	0

Arrêts	Etablissements scolaires
Collège Proudhon	Collège Proudhon
Courtils	Lycée Pergaud

# Diabolo D10 Essarts L'amour <> Pôle Micropolis

### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)
- Plan



#### 2. Nombre de courses - Amplitude

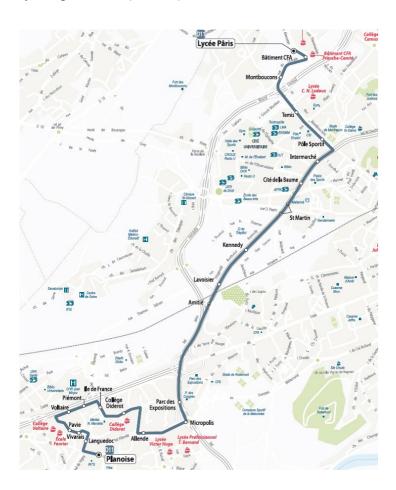
Période Scolaire		
Nb courses L, M, J, V	Nb courses Mercredi	Nb courses Samedi
5	4	0

Arrêts	Etablissements scolaires
Pavie	Collège Voltaire
Artois	Collège Diderot
Micropolis	Lycée Victor-Hugo / Tristan Bernard

# Diabolo D11 Planoise – Lycée P.A Pâris

## 4. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Ligne scolaire (semaine)
- Plan



#### 5. Nombre de courses - Amplitude

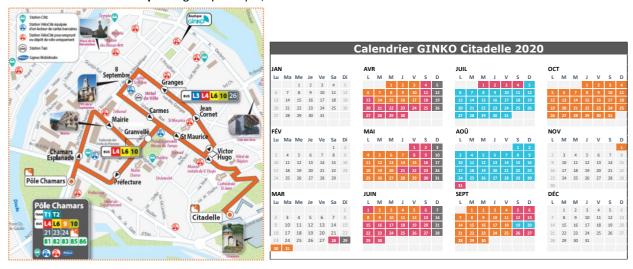
Période Scolaire	
Nb courses L, M, Me, J	Nb courses Vendredi
2	3

Arrêts	Etablissements scolaires
Pavie	Collège Voltaire
Artois	Collège Diderot
Micropolis	Lycée Victor-Hugo / Tristan Bernard
Temis	Lycée Ledoux
Bâtiment CFA	Bâtiment CFA Franche-Comté
Lycée P.A Pâris	Lycée P.A Pâris

# Ginko Citadelle : Chamars <> Citadelle par centre-ville

### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Ligne spécifique, fonctionnement de mars à octobre



#### 2. Amplitude – Fréquence – Départs par type de jours et périodes de l'année

			Période Ora	nge - Saison In	termédiaire			
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 35' / 45'	HP / HC 35' / 45'	HP / HC 35' / 45'	34	34	34	8h00 - 18h15	8h00 - 18h15	8h00 - 18h15
Période rose - Saison intermédiaire								
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 18'-22' / 35'-40'	HP / HC 18'-22' / 35'-40'	HP / HC 18'-22' / 35'-40'	48	48	48	8h00 - 18h15	8h00 - 18h15	8h00 - 18h15
			Période b	leue - Haute sa	ison - été			
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 10'-15' /20'-35'	HP / HC 10'-15' /20'-35'	HP / HC 10'-15' /20'-35'	74	74	74	8h00 - 19h20	8h00 - 19h20	8h00 - 19h20
			Période gri	ise - Saison int	ermédiaire			
Intervalle Là V	Intervalle Samedi	Intervalle Dimanche	Nb courses L-V	Nb courses Samedi	Nb courses Dimanche	Amplitude L-V	Amplitude Samedi	Amplitude Dimanche
HP / HC 12'-16' / 34'-38'	HP / HC 12'-16' / 34'-38'	HP / HC 12'-16' / 34'-38'	-	-	64	8h00 - 18h15	8h00 - 18h15	8h00 - 18h15

#### 3. Correspondances avec les autres lignes

	Ligne T1	Ligne T2	Ligne 3+	Ligne 4	Ligne 5	Ligne 6
С	Pôle République	Pôle République	Hyper-centre, Pôle République	Hyper-centre, Pôle République	Du pôle République à Cité des Arts	Hyper-centre, Pôle République
				1: 10	12 44	
	Ligne 7	Ligne 8	Ligne 9	Ligne 10	Ligne 11	Ligne 12

# Ginko Piscine – Pôle Orchamps / Piscine de Chalezeule

#### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Ligne spécifique, fonctionnement en période estivale



La navette Piscine relie le Pôle Orchamps et la piscine Chalezeule

#### 2. Calendrier de la navette 2020

Période	Nb jour
Samedi 04 Juillet	1
Dimanche 5 Juillet	1
Du Lundi 06 juillet au Lundi 31 août (JF compris)	57
TOTAL	59 jours

#### 3. Horaires

Départs Pôle Orchamps						
Lundi au Vendredi	Samedi	Dimanche				
10:35*	10:40	10:55				
14:00	14:00	14:05				

<sup>\*</sup> ne circule pas le lundi

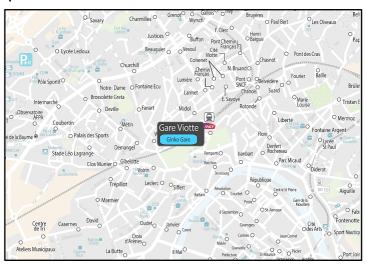
Départs Piscine Chalezeule						
Lundi au Vendredi	Samedi	Dimanche				
13:40*	13:40	13:40				
18:00	18:00	18:00				
19:00	19:00	19:00				
19:45	19:45	19:45				

<sup>\*</sup> ne circule pas le lundi

#### Ginko Gare

#### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Service sur réservation



#### 2. Principe de fonctionnement

Un service accessible depuis un arrêt Ginko situé sur la commune de Besançon pour rejoindre la gare 10 min avant le départ des TGV matinaux (avant 7h). Le soir, le même service est proposé à destination des arrêts bisontins pour les TGV arrivant après 20h.

Disponible 7 jours sur 7.

#### Conditions de réservation :

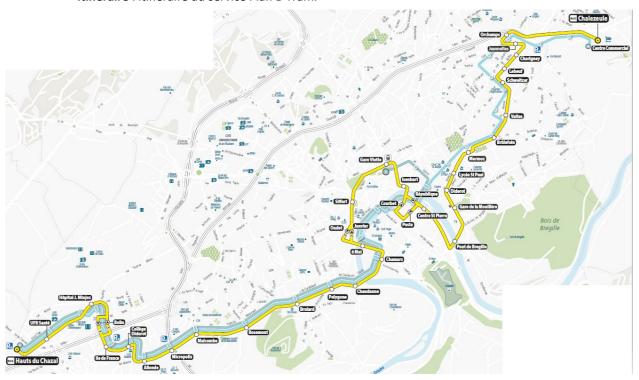
Réservation possible à J+30.

Il est nécessaire de réserver le voyage jusqu'à la veille (avant-veille pour le lundi) sauf dimanches et jours fériés sur le site Ginko avant 17h ou par téléphone avant 18h.

## Ginko Hôpital – Chalezeule > C.H.R.U. Minjoz

#### 1. Descriptif de la ligne

- Caractéristique : Service sur réservation
- Itinéraire : itinéraire du service Plan B Tram.



#### 2. Principe de fonctionnement

Ginko Hôpital permet d'arriver au CHRU à 6h15 les dimanches et jours fériés au départ d'une station du Plan B Tram. Le départ du centre commercial de Chalezeule est à 5h34.

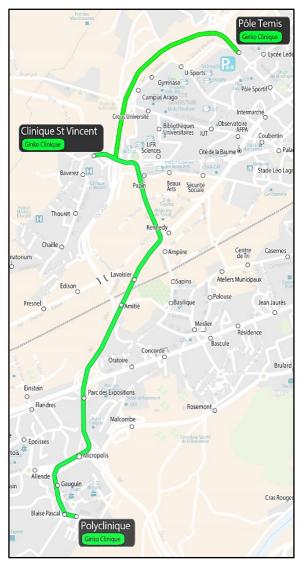
#### <u>Conditions de réservation</u>:

Il est nécessaire de réserver le voyage jusqu'à la veille sauf dimanches et jours fériés sur le site Ginko avant 17h ou par téléphone avant 18h.

## Ginko Cliniques - Polyclinique / Clinique St Vincent / Pôle Temis

#### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Service sur réservation



#### 2. Principe de fonctionnement

Ginko Cliniques est un service sur réservation pour rejoindre les cliniques de Saint Vincent et la Polyclinique les dimanches et jours fériés (16 courses entre 11h00 et 19h00). Ce service est en connexion avec le réseau structurant Ginko aux pôles Temis et Micropolis.

#### <u>Conditions de réservation</u>:

Il est nécessaire de réserver le voyage jusqu'à la veille (avant-veille pour le lundi) sauf dimanches et jours fériés sur le site Ginko avant 17h ou par téléphone avant 18h.

#### **Ginko Access**

#### 1. Descriptif de la ligne

• Caractéristique : Service de TPMR



#### 2. Principe de fonctionnement

Le service « Ginko Access » est un service dédié aux personnes à mobilité réduite. Il permet d'effectuer un trajet « adresse à adresse » partout dans le Grand Besançon. Des minibus spécialement aménagés pour accueillir des fauteuils roulants.

Disponible 7 jours sur 7 tout au long de l'année (sauf le 1er mai).

#### Conditions de réservation :

Pour bénéficier de ce service, une demande d'accès est obligatoire avec un formulaire.

Il est nécessaire de réserver le voyage jusqu'à la veille (avant-veille pour le lundi) sauf dimanches et jours fériés sur le site Ginko avant 17h ou par téléphone avant 18h.

Coûts de mise en œuvre et d'exploitation de l'Open Paiement et de la version EBRIO + de la billettique Vix

Annexe 2

	1								
Montants en € 2017 HT	Nature	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Déploiement EBRIO +	Mise en œuvre projet			7 262	8 623				15 885
Assistance technique Open Paiement (services bancaires)	Mise en œuvre projet			12 876	27 039				39 915
Location plateforme Open Paiement	Hébergement				29 778	59 556	59 556	59 556	208 446
Location de la plateforme Billettique	Hébergement				19 007	38 015	38 015	38 015	133 052
Contrat de maintenance fournisseur Vix EBRIO +	Maintenance				5 907	11 814	11 814	11 814	41 349
Coûts d'exploitation liés aux transactions	Exploitation			0	1 228	4 045	4 442	4 875	14 590
Gestionnaire de la base de données / DPO	Exploitation			24 522	55 455	56 920	56 920	57 897	251 714
Téléphonie	Exploitation			0	4 752	7 128	7 128	7 128	26 135
Impact sur forfait de charges	Base calcul indexation	0	0	44 660	151 789	177 478	177 875	179 285	731 086
	•	•	•	•		•	·	•	,
dont	Mise en œuvre projet			20 138	35 662	0	0	0	55 800
dont	Hébergement			0	48 785	97 571	97 571	97 571	341 498
dont	Maintenance			0	5 907	11 814	11 814	11 814	41 349
dont	Exploitation			24 522	61 435	68 093	68 490	69 900	292 439

# Avenant n°7 - Annexe 4 - Actualisation de l'annexe 24 du contrat de DSP

Programme études et enquêtes révisé									
Libellé - Enquêtes - Montants en €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total DSP	
			Estimé	Estimé	Estimé	Estimé	Estimé		
ANALYSE DU SERVICE OFFERT									
Enquête Satisfaction Clients	15 000 €		10 000 €	10 000 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	70 000 €	
Enquête Miroir	6 000 €							6 000 €	
Enquête Panel	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €		18 000 €	
Enquête parcours clients et accessibilité			19 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		34 000 €	
Focus Groupe "Co construction" (adaptations offres et services)		3 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €		27 000 €	
Analyse "Nouveaux services de mobilité"				5 000 €		5 000 €		10 000 €	
ANALYSES POUR CONSOLIDER LES ORIENTATIONS									
Enquête Fraude	24 000 €	24 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	148 000 €	
Enquête Taux de validation [intégrée dans enquête Fraude à/c 2020]	15 000 €	15 000 €						30 000 €	
Enquête Origine/Destination	100 000 €	90 000 €			210 000 €			400 000 €	
Enquête déplacements "360" Périurbain				25 000 €				25 000 €	
Enquête et étude tarifaire		15 000 €	40 000 €		15 000 €			70 000 €	
Post-test Campagne de communication	5 000 €		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €		13 000 €	
Analyse base de données billettique - Comportement clients ("quali")				8 000 €	8 000 €	8 000 €		24 000 €	
Comptages	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €		18 000 €	
ANALYSES PROSPECTIVES POUR DEVELOPPER LES USAGES									
Enquête Mobilités						20 000 €		20 000 €	
Enquête Image et Notoriété					20 000 €			20 000 €	
Enquête freins et motivations						20 000 €		20 000 €	
TOTAL	171 000 €	153 000 €	103 000 €	87 000 €	307 000 €	102 000 €	30 000 €	953 000 €	

Nota : les libellés mentionnés en italique permettent d'identifier les nouveautés.

#### **AVENANT N°7**

# A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES LIGNES URBAINES DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC GINKO DU 18 DECEMBRE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1411-1 et suivants, Vu le code de la commande publique,

Vu le code des Transports,

Vu la convention de délégation de service public pour la gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko signée le 18 décembre 2017 entre la Société Keolis SA et Grand Besançon Métropole (ci-après « la Convention de Délégation de Service Public » ou « la Convention »).

#### Entre les soussignés :

La **Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole**, représentée par sa Présidente, Madame Anne Vignot, agissant conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXXXXXX.

Ci-après dénommée « l'Autorité Organisatrice de la Mobilité »,

d'une part,

#### Et

La **Société KEOLIS**, société anonyme au capital de 412 832 676 euros, immatriculée au RCS sous le numéro 552 111 809 ayant son siège social 20 rue Le Peletier, 75302 Paris Cedex 09, agissant tant pour elle-même qu'au nom et pour le compte de sa filiale exploitante, Keolis Besançon Mobilités, représentée par son Président Directeur Général, Madame Marie-Ange Debon Ci-après dénommée « le Délégataire »,

d'autre part.

Les signataires étant ci-après dénommés conjointement « les Parties ».

#### Préambule et objet du présent avenant

Grand Besançon Métropole, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité en charge des transports urbains, compétente au titre de l'article L. 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L. 1221-5 du Code des Transports, prend acte par le présent avenant de la nécessité de :

- Confier une assistance technique complémentaire au Délégataire afin de réaliser une analyse approfondie de l'exploitabilité et de maintenabilité du système tramway dans le cadre de l'extension du parc de rames
- Prendre en compte les évolutions de l'offre GinkoAccess mises en œuvre en 2020
- Actualiser l'option Vélo suite à la mise en place d'une prestation de géolocalisation
- Mettre à jour l'annexe n°1 relative à la consistance de l'offre
- Intégrer les coûts d'exploitation de l'Open Paiement et les surcoûts du nouveau système d'exploitation de la billettique eBrio+
- Définir les modalités de mise à disposition à Keolis Besançon Mobilités de canaux radio sur l'infrastructure Tetra de Grand Besançon Métropole
- Mettre à jour l'annexe 24 relative au programme contractuel d'études et d'enquêtes et réactualiser le montant du forfait de charges correspondant

Le présent avenant n° 7 à la Convention signée le 18 décembre 2017, relative à la gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko de Grand Besançon Métropole, est établi en conformité avec les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et du code de la commande publique, d'autre part.

En conséquence, les dispositions de la Convention passée entre l'Autorité Organisatrice de la Mobilité et le Délégataire sont modifiées dans les conditions ci-après.

#### Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

<u>Article 1 – Analyse approfondie de l'exploitabilité et maintenabilité du système tramway dans</u> le cadre de l'évolution du parc de rames

#### Article 1.1 - Contexte

Par avenant n°6, au 1<sup>er</sup> semestre 2019, Grand Besançon Métropole a confié au Délégataire une première étude de faisabilité du développement de l'offre tramway visant à renforcer attractivité et capacité du service proposé sur les lignes T1 et T2. Cette étude a permis d'identifier et analyser plusieurs scénarii d'exploitation nécessitant un investissement supplémentaire en matériel roulant.

Via cet avenant, Grand Besançon Métropole confie au Délégataire une seconde étude, dans le cadre d'une assistance technique complémentaire. Cette prestation a pour objet de :

- Analyser l'offre du constructeur CAF, fournisseur du matériel roulant actuel
- Construire plusieurs scénarii possibles de marchés matériel roulant permettant d'atteindre les objectifs d'extension du parc
- Définir si nécessaire des caractéristiques physiques de la consultation à lancer
- Analyser les impacts des différents scénarii sur l'exploitation, la maintenance, les infrastructures réseau et dépôt
- Prendre en compte des dimensions sécuritaires
- Estimer sur le plan budgétaire les impacts sur les coûts de fonctionnement
- Réaliser un planning des différentes phases (consultation, livraison et mise en service des nouvelles rames)
- Rechercher des possibilités de groupement de commandes avec d'autres collectivités

#### Article 1.2 - Coût de l'assistance technique complémentaire

Cette seconde phase d'analyse nécessite la réalisation d'une étude approfondie que l'Autorité Délégante a confié à son Délégataire.

Son coût est de 164 147 € (exprimés en € 2017). Il est réparti sur les années 2020 et 2021, en fonction des différentes phases et de l'avancement du projet. Le tableau ci-dessous présente la répartition et l'impact financier global.

Assistance technique complémentaire concernant l'évolution du parc Tramway

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Assistance technique complémentaire à maitrise d'ouvrage				108 000	28 906				136 906
Détachemement ressource maitenance matériel roulant (3 mois)					16 651				16 651
Détachemement ressource courants faibles (2 mois)					10 590				10 590
Impact sur forfait de charges	Base calcul indexation	0	0	108 000	56 147	0	0	0	164 147

# <u>Article 2 – Intégrer les coûts d'exploitation de l'Open Paiement et les surcoûts du nouveau</u> système d'exploitation de la billettique eBrio+

#### Article 2.1 - Contexte

Par délibération du 16 décembre 2019, Grand Besançon Métropole a décidé la migration du système billettique et le développement de l'Open Paiement.

Ces innovations, dont le déploiement est prévu au 3ème trimestre 2021, permettront aux usagers d'utiliser leur carte bancaire comme titre de transport par simple validation à l'intérieur d'un véhicule. Outre une facilité d'accès aux transports pour les usagers, ce nouvel outil est un levier de lutte contre la fraude supplémentaire.

Au-delà des nouvelles fonctionnalités cette version permettra de garantir la comptabilité des fonctionnalités de la billettique actuelle avec les équipements de nouvelle génération sans changer de système central.

Cette mise à niveau du système billettique engendre une économie importante d'investissement pour la collectivité (pas de nécessité de remplacer l'intégralité du système billettique actuel).

La mise en place de l'Open Paiement et de la version eBrio+ sera piloté en un seul projet.

Les différentes phases du projet sont les suivantes

Phase 1 : Définition des spécifications Phase 2 : Intégration et recette usine

Phase 3: Recette sur site et vérification aptitude bon fonctionnement (V.A.B.F.)

Phase 4: Mise en service et vérification service régulier (V.S.R.)

#### Article 2.2 - Coût de mise en œuvre du projet

Afin de simplifier la démarche et d'optimiser les coûts, Keolis Besançon Mobilités propose d'accompagner l'Autorité Organisatrice sur les quatre phases du projet.

La mise en place de la version eBrio+ de la billettique Vix nécessite le détachement d'une ressource projet du Délégataire sur une période de 3 mois. Les projets que devait piloter cette ressource feront l'objet d'une prestation externalisée. Le coût de cette ressource est de 15 885 € (exprimée en € 2017). Elle est répartie de la manière suivante :

Année 2020 : 7 262 €Année 2021 : 8 623 €

La mise en place de l'Open Paiement nécessite le recours à une assistance technique complémentaire concernant la partie bancaire et la gestion des flux financiers. L'Autorité Délégante a confié cette mission à son Délégataire.

Le coût de cette prestation technique complémentaire représente 39 915 € (exprimée en € 2017) y compris frais de déplacements. Elle est répartie de la manière suivante :

Année 2020 : 12 876 €Année 2021 : 27 039 €

#### Article 2.3 - Incidence sur les coûts de maintenance et d'exploitation du système billettique

Les coûts de maintenance et d'exploitation du système billettique concernent :

- L'hébergement de l'Open paiement et du nouveau système d'exploitation billettique
- La maintenance fournisseur du nouveau système d'exploitation billettique
- Les coûts d'exploitation de l'OpenPaiement et du nouveau système d'exploitation eBrio+

Les coûts de location des 2 plateformes permettant d'héberger l'Open Paiement et le nouveau système d'exploitation billettique eBrio+ sont de 97 571 € / an (exprimé en € 2017).

- Année 2021 : 48 785 € (mise en service en juillet 2021)

- A partir de 2022 : 97 571 € / an

Les coûts maintenance fournisseur du nouveau système d'exploitation eBrio+ sont en hausse de 11 814 € / an par rapport au contrat de maintenance actuel eBrio (exprimé en € 2017).

- Année 2021 : 5 907 € (mise en service en juillet 2021)

- A partir de 2022 : 11 814 € / an

Dans un souci d'optimisation des coûts, les contrats de location des plateformes ainsi que le contrat de maintenance du nouveau système d'exploitation eBrio+ sont établis sur une durée minimale de 5 ans.

De ce fait, il est convenu entre les parties que l'Autorité Organisatrice de la Mobilité s'engage à reprendre les contrats fin 2024, en cas de non-reconduction du Délégataire actuel.

Dans le cadre du projet eBrio+, les 8 équipements de lecture de carte billettique qui ont été mis à disposition des musées et de la Citadelle de Besançon seront renouvelés. Compte tenu de la faible volumétrie d'équipements, les opérations de maintenance sont réalisées par le Délégataire sans surcoût pour l'Autorité Délégante.

Les coûts d'exploitation liés au déploiement de l'OpenPaiement sont liés aux transactions billettiques et bancaires, aux coûts de fonctionnement téléphoniques ainsi qu'aux ressources humaines nécessaires au traitement des bases de données.

Les coûts d'exploitation exprimés en € 2017 sont les suivants :

Année 2020
Année 2021
Année 2022
Année 2022
Année 2023
Année 2024
69 900 €

#### Article 2.4 Synthèse des coûts de mise en place de l'Open Paiement et de la version eBrio+

Mise en place de l'Open Paiement et de la version EBRIO + de la billettique  $\rm Vix$ 

Impact sur forfait de charges Base calcul indexation 0 0 44 660 151 789 177 478 177 8	75 179 285 7
Montants en € 2017 HT Commentaires 2 018 2 019 2 020 2 021 2 022 2 023	2 024 To

Ces coûts sont détaillés dans l'annexe 2.

#### Article 3 – Prendre en compte les évolutions de l'offre GinkoAccess mises en œuvre

#### Article 3.1 Contexte

Suite à l'intégration de 15 nouvelles communes à Grand Besançon Métropole au 1.01.2017, puis à l'extension du service GinkoAccess dans ces communes en septembre 2018, l'offre de transport a dû être augmentée afin de prendre en compte besoins de mobilité des nouveaux bénéficiaires.

Le nombre d'inscrits et l'élargissement du périmètre d'action entraînaient un manque de disponibilités, notamment aux heures de pointes.

Grace au véhicule supplémentaire, le nouveau service devait répondre exclusivement aux déplacements occasionnels. Mais dans la logique de transporter le plus grand nombre de bénéficiaires, le véhicule est également utilisé pour les déplacements réguliers domicile <> travail.

Le service est sous-traité et fonctionne du lundi au vendredi, de 6h30 à 10h et de 15h à 18h.

#### Article 3.2 Impact financier

La mise en place de ce renfort sur le service GinkoAccess entraine les évolutions suivantes d'unité d'œuvres :

A partir de l'année 2020

Augmentation des km production + 25 121 km / an Augmentation des heures de production de conduite + 1508 h / an Augmentation des km commerciaux +25 121 km / an

L'objectif de recettes n'est pas modifié car ce renfort n'engendre pas d'augmentation du nombre de voyages. Les moyens mis en œuvre permettent de prendre en charge des bénéficiaires résidant dans les communes périurbaines, nécessitant des courses plus longues (temps et km).

Conformément à l'article 40.2 de la convention de délégation de service public, ces évolutions d'unité d'œuvres se traduisent par une augmentation du forfait de charges de 74 909 € / an à partir de l'exercice 2020 (exprimés en € 2017).

#### Article 4. – Mise à jour de l'annexe 1 (consistance de l'offre)

Conformément au contrat de Délégation de Service Public, Keolis Besançon Mobilités a mis en place début septembre 2018 un nouveau réseau ayant fait l'objet dans l'avenant 2 d'une première actualisation de l'annexe 1 (consistance de l'offre).

Suite à une augmentation de l'offre kilométrique sur la Lianes 3 ainsi que sur les lignes 10 et 12 à compter du 2 septembre 2019, augmentation actée dans l'avenant 6, il est nécessaire d'actualiser l'annexe 1 du contrat de DSP (consistance de l'offre).

L'annexe 1 (consistance de l'offre) est jointe au présent avenant.

#### Article 5. – Actualisation de l'option vélo (prestation de géolocalisation)

En mars 2019, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité a activé l'option n°1 « Ginko Vélo » dans le cadre de l'avenant 4. Après signature de l'avenant 4, elle a demandé au Délégataire de souscrire une prestation complémentaire de géolocalisation des vélos.

Les parties sont convenues d'ajouter le coût de cette prestation dans l'avenant 7 compte tenu du fait qu'elle n'était pas intégrée dans l'avenant 4 au moment de la signature.

Le chiffrage des exercices 2020 à 2024 est établi sur la base des éléments suivants :

- Tranche n°1 de 300 vélos au 1er juillet 2019
- Tranche n°2 de 184 vélos au 1er juillet 2020
- Tranche n°3 de 186 vélos au 1<sup>er</sup> juillet 2021 (prévisionnel afin d'être cohérent avec le parc de 670 vélos défini dans l'avenant 4)

Les coûts de la prestation (exprimés en € 2017) sont les suivants :

Année 2020
 Année 2021
 A partir de 2022
 19 372 €
 28 515 €
 33 111 €

Prestation complémentaire vélos

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Impact sur forfait de charges	Base calcul indexatio	n		19 372	28 515	33 111	33 111	33 111	147 220

# <u>Article 6. – Modalités de mise à disposition de Keolis Besançon Mobilités de canaux radio sur l'infrastructure Tetra du Grand Besançon Métropole</u>

L'infrastructure radio mise à disposition du Délégataire au premier janvier 2018 était hébergée sur le dépôt de bus de Planoise. Elle était dédiée exclusivement à la gestion du réseau de transport Urbain Ginko.

Cette infrastructure était vieillissante. L'Autorité Organisatrice de la Mobilité a décidé de la remplacer par une infrastructure permettant à la fois d'administrer la gestion du réseau de transport urbain mais également de répondre aux besoins d'autre services de la collectivité.

De ce fait, Keolis Besançon Mobilités utilise désormais des canaux radio mis à disposition par l'Autorité Délégante sur son infrastructure mutualisée Tetra.

L'annexe 3 définit les obligations de chaque partie ainsi que les modalités et conditions de mise à disposition et d'utilisation.

# <u>Article 7. – Actualisation du forfait de charge en lien avec l'évolution du programme contractuel d'études et enquêtes</u>

Le 2 septembre 2020, une révision du programme d'études et enquêtes figurant à l'annexe 24 du contrat de DSP a été présentée à l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Le programme a été retravaillé pour répondre à un besoin identifié : connaitre de manière plus fine les comportements et attentes des clients du réseau Ginko/des non-clients. Des enquêtes plus qualitatives et des travaux de co-construction (focus groupe) seront réalisés.

Sur la durée du contrat, cet ajustement du programme d'études et enquêtes fait apparaitre une économie de charge de 7 000 € par rapport au programme initial.

Il est convenu entre les parties qu'en contrepartie, une réfaction de forfait de charges de 7 000 € (exprimée en € 2017) soit intégrée sur l'exercice 2020.

Le programme d'études et enquêtes révisé, correspondant à l'annexe 24 du contrat de DSP, est disponible en annexe 4 du présent avenant.

#### Article 8. - Evolution du forfait de charges (article 39 du contrat de DSP)

Evolution du forfait de charges dans le cadre du Contrat de Délégation de Service Public sur la période de 01/01/2018 au 31/12/2024 entre la Communautée d'Agglomération du Grand Besançon Métropole et Keolis SA

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Forfait charges initial non lissé	Annexe 25 CEP	37 069 059	35 321 330	35 082 755	36 208 846	35 036 670	35 267 621	34 522 619	248 508 900
Lissage forfait de charge		-1567788	179 942	418 517	-707 575	464 601	233 650	978 653	0
Forfait charges lissé (article 39 contrat, annexe 34)	Annexe 25 CEP	35 501 271	35 501 272	35 501 272	35 501 271	35 501 271	35 501 271	35 501 272	248 508 900
Avenant 2									0
Maintenance annuelle matériels billettique pé-riurbains		34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	241 843
Fourniture équipements billettiques véhicules (calcul fin d'exercice)									0
Avenant 3									0
Déclenchement option n° 2 "Ginko Voit"			14 307	16 052	15 813	15 574	15 335	7 497	84 578
Avenant 4									0
Déclenchement option n° 1 "Ginko Vélo"			79 583	136 133	187 718	187 718	187 718	187 718	966 587
Avenant 5									0
Déclenchement option n° 8 "Automatisation P+R"			-6 101	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-85 857
Avenant 6									0
Augmentation offre kilométrique lianes 6, lignes 10 et 12			91 020	216 201	216 201	216 201	216 201	216 201	1 172 025
Etude optimisation exploitation Tramway			30 000						30 000
Avenant 7									
Assitance technique complémentaires évolution du parc Tramway				108 000	56 147				164 147
Coût mise en œuvre et exploitaion Open paiement et billettique VIX EBRIO +				44 660	151 789	177 478	177 875	179 285	731 086
Evolution de l'offre Ginko Acces				74 909	74 909	74 909	74 909	74 909	374 545
Actualisation de l'option vélos				19 372	28 515	33 111	33 111	33 111	147 220
Evolution du programme d'études et enquêtes				-7 000					-7 000
									0
Forfait de charges + avenants	Base calcul indexation	35 535 820	35 744 630	36 128 197	36 250 961	36 224 859	36 225 017	36 218 590	252 328 074
Récapitulatif avenant 7				239 941	311 360	285 498	285 895	287 305	1 409 998

### Article 9. - Date d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au Délégataire, du visa du contrôle de légalité et ce, jusqu'au terme prévu de la Convention, soit le 31 décembre 2024.

#### Article 10. - Portée du présent avenant

Toutes les dispositions de la Convention de Délégation de Service Public non expressément abrogées, annulées, complétées ou modifiées par le présent avenant ou les avenants antérieurs restent applicables entre les parties.

Fait à Besançon, le

Anne Vignot

En 3 exemplaires originaux, dont 2 pour la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole,

Pour l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Pour le Délégataire,

La Présidente de la Communauté Urbaine La Présidente de Keolis SA Grand Besançon Métropole

Marie-Ange DEBON

# Liste des Annexes

Annexe 1	Mise à jour de l'annexe 1 du contrat de DSP (consistance de l'offre)
Annexe 2	Détails des coûts de fonctionnement et maintenance de l'Open Paiement et la version EBRIO + de Vix
Annexe 3	Définition des obligations de chaque partie concernant la mise à disposition de canaux radio par GBM à KBM
Annexe 4	Programme d'études et d'enquêtes révisé

#### **AVENANT N°7**

A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES LIGNES URBAINES DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC GINKO

#### Annexe N°3

Modalités et conditions de mise à disposition et d'utilisation de canaux radio Obligations de chaque partie

#### Préambule

L'infrastructure radio mise à disposition du Délégataire au premier janvier 2018 était hébergée sur le dépôt de Planoise. Elle était dédiée exclusivement à la gestion du réseau de transport Urbain Ginko.

Cette infrastructure était vieillissante. L'Autorité Organisatrice de la Mobilité a décidé de la remplacer par une infrastructure permettant à la fois d'administrer la gestion du réseau de transport urbain mais également de répondre aux besoins d'autre services de la collectivité.

De ce fait, Keolis Besançon Mobilités utilise désormais des canaux radio mis à disposition par l'Autorité Délégante sur son infrastructure mutualisée Tetra.

La présente annexe définit les moyens, les obligations de chaque partie ainsi que les modalités et conditions de mise à disposition et d'utilisation.

#### **ARTICLE 1 - DEFINITIONS**

Pour les besoins de la présente annexe, les mots et expressions employés ci-dessous avec une majuscule, au singulier ou au pluriel, auront le sens qui est attribué ci-après :

Anomalie Bloquante: S'entend des Anomalies rendant pour tout ou partie du

territoire l'infrastructure radio totalement inexploitable par le

Délégataire (voix et data)

Anomalie Majeure: S'entend de toute Anomalie, rendant l'infrastructure radio

difficilement exploitable (perte de data), mais les fonctions « radio voix » et « appel d'urgence » fonctionnent

normalement

Anomalie Mineure: S'entend de toute Anomalie qui n'est ni une anomalie

bloquante ni une anomalie majeure

#### **ARTICLE 2 : Principes et engagements réciproques**

#### 2.1 - Définition

Keolis Besançon Mobilités pendant la durée de son contrat avec l'Autorité Délégante utilise pour ses communications radio des canaux de l'infrastructure TETRA, infrastructure mutualisée au sein de Grand Besançon Métropole.

#### 2.2 - Engagements du Délégataire

Le Délégataire se voit fournir dans le cadre de ce projet du matériel physique propre à son activité, portatif radio, base, etc. Ce matériel intègre l'inventaire A du contrat de Délégation de Service Public et sera donc sous gestion/maintenance de Keolis Besançon Mobilités.

Le Délégataire utilisera également des canaux radio sur l'infrastructure mutualisée. L'utilisation de cette infrastructure nécessitera une surveillance particulière du Délégataire. En effet, une charge trop importante sur celle-ci pourrait causer des dysfonctionnements sur l'ensemble des services utilisant cette infrastructure radio.

Le Délégataire a également le devoir de signaler tout dysfonctionnement constaté.

#### 2.3 - Engagement de l'Autorité Délégante

Le système radio est indispensable à l'accomplissement des missions confiées au Délégataire des lignes urbaines du réseau Ginko. Il permet notamment le fonctionnement de l'appel d'urgence, de la communication radio et de nombreuses fonctionnalités indispensables au bon fonctionnement du service.

Lors d'interventions planifiées, l'Autorité Délégante devra avertir le Délégataire au moins 15 jours à l'avance de toute coupure ou dégradation de service. Si la coupure rend totalement inexploitable l'infrastructure radio, le Délégataire devra mettre en œuvre le même process que celui décrit en cas d'anomalie bloquante.

Lors d'une panne, l'Autorité Délégante devra avertir immédiatement le Délégataire. Dans la mesure du possible, elle devra également donner une estimation de la durée d'interruption de service.

Après un dysfonctionnement, l'Autorité Délégante devra transmettre le rapport d'incident (cause, résolution, correctif ...) au Délégataire.

#### 2.4 - Conséquence des anomalies de fonctionnement sur l'exploitation du réseau

En cas d'anomalie bloquante, le Délégataire ne devra pas assurer l'exploitation du réseau Tramway, n'étant pas en mesure de respecter les conditions de sécurité requises. Concernant le réseau de bus, le service pourra être maintenu au maximum durant 2 heures.

Dans ces 2 cas, les modalités de pénalités et/ou de rendu des kilomètres non faits prévus contractuellement ne s'appliquent pas.

En cas d'anomalies majeures et mineures, le Délégataire pourra assurer l'exploitation du réseau de transport. Dans le premier cas le système SAEIV étant inopérant, de nombreuses fonctionnalités ne seront plus disponibles (régulation, information voyageurs, ...)

#### **ARTICLE 3: MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION**

Les moyens techniques mis en œuvre devront permettre :

- D'établir 4 communications simultanées 100% du temps
- D'échanger un minimum garanti de 32 messages courts par seconde pendant 100 % du temps (exclusivement pour l'activité transport Urbain Ginko)